

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

Le 28 avril 2014 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 avril 2014, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU et Jocelyne CAROFF, Adjoints ; MM. (Mmes) Marie-Andrée CHAPALAIN, Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Pascal PITOR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Nathalie DROAL et René ROCUET, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Etienne CHEREAU à Mme Catherine DE ABREU, M. Patrick LE GUYADER à Mme Nathalie DROAL et Mme Laëtitia THOMAIN à M. René ROCUET.

Absents excusés : MM. Jérôme GOURMELEN et Olivier PONS.

Secrétaire de séance : Mme Fanny DERRIEN.

M. René ROCUET précise que Mme Laëtitia THOMAIN et M. Olivier PONS sont absents du fait de la modification de la date de la réunion. Il demande également que les réunions du Conseil Municipal commencent à l'heure, à 20 h 30.

1 - B : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2014 est approuvé à 23 voix pour et 2 abstentions (Mmes Jocelyne CAROFF et Danièle GOMES), après avoir apporté les modifications suivantes :

- Délibération 3 - A sur la constitution de la Commission d'appel d'offres et de la Commission des marchés. Dans la phrase « M. le Maire annonce le désistement de deux candidats de la liste qu'il avait proposé : MM. Daniel MANCHEC et Jean-Christophe HUIBANT », remplacer Jean-Christophe HUIBANT par Pascal PITOR.

2 - B : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

M. Le Maire rappelle qu'il convient de constituer la commission administrative de révision des listes électorales qui doit se réunir à partir du 1^{er} septembre 2014. Les membres de cette commission statuent sur les demandes d'inscription et de radiation.

Au terme de l'article L 17 du Code électoral, la commission de révision des listes électorales est composée :

- du Maire ou de son représentant,
- d'un délégué de l'Administration désigné par le Préfet sur proposition du Maire et de son suppléant,
- d'un délégué désigné par le Président du tribunal de grande instance sur proposition du Maire et de son suppléant.

M. Le Maire informe le Conseil de la liste des titulaires et suppléants qu'il compte proposer au Préfet et au Président du Tribunal de Grande Instance :

- Président : M. José LENEPVEU, Adjoint au Maire,
- Délégué de l'Administration :
 - délégué titulaire - M. Jean GUEGUEN
 - délégué suppléant - M. Pierre LE SAUX

- Délégué du Président du tribunal de grande instance :
 - délégué titulaire - M. Yves CAUDAL
 - délégué suppléant - Mme Christine RIOU.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE DONNER son accord sur la composition de la commission de révision de la liste électorale, telle que présentée ci-dessus par M. Le Maire.

3 - B : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend 8 commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants. Ces 8 commissaires titulaires, ainsi que 8 commissaires suppléants, sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en double nombre, dressée par le Conseil Municipal. Une liste de 32 noms doit donc être présentée.

M. le Maire propose une liste au Conseil, dans laquelle M. Lionel PERRET remplace Mme Valérie LE MEUR en qualité de 8^{ème} suppléant.

M. René ROCUET précise qu'il s'abstiendra sur cette proposition car les personnes qu'il a proposées sont toutes placées comme suppléantes. M. Le Maire répond qu'il est possible d'apporter des ajustements. Ainsi, MM. Joël LARZUL et Jean GUEGUEN sont intervertis, le 1er devient titulaire et le 2nd suppléant.

Titulaires	Suppléants
1) Christine RIOU	1) Marcel JAN
2) Marcelline SEZNEC	2) Louis RIPOCHE
3) Pierre LE SAUX	3) Alexis COU
4) Pierre GOARIN	4) Maurice FRANCES
5) Yves LE BRETON	5) Jean LE SAUX
6) Jean CHAPALAIN	6) Pierre CALVEZ
7) Jean-Luc CHALONY	7) Dominique LE NAOUR
8) Jean-Yves PENNARUN	8) Lionel PERRET
9) Simone QUEMERE	9) Michèle QUEMERE
10) Jean-Yves BLEUZEN	10) Jean GUEGUEN
11) Ronan QUEMERE	11) Christian PIERRE
12) Joël LARZUL	12) Christian LE MOEN
13) Pierre LE VERN	13) Claude BRISELET
14) Jean-Yves RIOU	14) Marcel GOUZIEN
15) Laurent CARADEC (1)	15) Catherine LOUEDEC (2)
16) Roger GUILLOU	16) Louis CARDINAL

(1) domicilié à Pleuven

(2) domiciliée à Saint-Yvi

Mme Marie-Andrée CHAPALAIN demande si les personnes figurant sur cette liste ont été averties. M. José LENEPVEU précise que c'est le cas. Il souligne que cette commission se réunit une fois par an au mois de mars.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 23 voix pour et 2 abstentions (M. René ROCUET et Mme Laëtitia THOMAIN par procuration),

DE PRESENTER la liste ci-dessus au Directeur des Services Fiscaux pour constituer la Commission communale des impôts directs.

4 - B : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le délégué militaire départemental du Finistère, par lettre du 11 avril 2014, demande de désigner, par délibération du Conseil Municipal, un correspondant défense suite au renouvellement de l'organe délibérant.

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée - Nation. Les missions du correspondant défense s'organisent autour de trois axes :

- le parcours citoyen (recensement et Journée Défense et Citoyenneté),
- l'information sur la défense,
- la solidarité et la mémoire (organisation des cérémonies commémoratives).

M. Le Maire propose de désigner à cette fonction M. José LENEPVEU, adjoint. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 24 voix pour et 1 abstention (Mme Danièle GOMES),

DE DESIGNER M. José LENEPVEU à la fonction de correspondant défense.

5 - B : MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS : NOUVEAUX AVENANTS

M. le Maire informe que le Conseil Municipal que l'équipe de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du restaurant scolaire lui a fait parvenir une proposition d'avenants financiers sur 2 lots :

- avenant en plus-value sur les lots suivants :
 - Lot n° 2 : Gros-œuvre-charpente métallique, entreprise LE BRIS (avenant n° 4) : + 2 043,11 € HT,
 - Lot n° 5 : Menuiseries extérieures, entreprise 4M, sous-traitant serrurerie, entreprise SARL LAURENT (avenant n° 4) : + 3 304 € HT.

Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ces avenants qui ont reçu un avis favorable de la Commission des marchés dans sa séance du 22 avril 2014.

M. René ROCUET précise qu'il s'est abstenu lors de la Commission des marchés.

Mme Nathalie DROAL souligne qu'elle souhaite s'abstenir du fait de l'absence de l'architecte aux réunions de la Commission des marchés.

M. le Maire explique que le maître d'œuvre lui présente une fiche d'étude motivant chaque demande d'avenant. Il précise que la remarque lui sera faite.

Le Conseil Municipal décide, après un vote à mains levées, à 21 voix pour et 4 abstentions (M. René ROCUET, Mme Nathalie DROAL, ainsi que Mme Laëtitia THOMAIN et M. Patrick LE GUYADER par procuration).

D'AUTORISER M. le Maire à signer les avenants financiers aux marchés des lots n° 2 et 5 visés ci-dessus concernant les travaux de construction du restaurant scolaire.

6 - B : TARIFS DES SEJOURS D'ETE DE CARRE D'AS

M. Michel GUILLOU propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de deux séjours jeunes.

Le 1er séjour est un camp itinérant en kayak sur le canal de Nantes à Brest du 21 au 25 Juillet 2014 à l'attention de 14 jeunes de 12 à 15 ans. L'hébergement se fera sous tente et en gîte d'étape.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Jeunes domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Tarifs du séjour
0-1575	117 €
1576-2100	164 €
2101-2625	199 €
2626-3150	234 €
3151-4200	247 €
4201-5250	270 €
> 5250	317 €

Jeunes domiciliés hors de la commune : 317 €.

Le 2ème séjour aura lieu au Conquet du 4 au 8 Août 2014 à l'attention de 14 jeunes de 12 à 15 ans.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Jeunes domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Tarifs du séjour
0-1575	126 €
1576-2100	177 €
2101-2625	215 €
2626-3150	253 €
3151-4200	267 €
4201-5250	292 €
> 5250	343 €

Jeunes domiciliés hors de la commune : 343 €.

Activités : parcours aventure, raid canyon, via ferrata, tyrolienne et son et lumière (fort de Bertheaume).

M. René ROCUET demande si des réservations ont déjà été prises. Les inscriptions ne peuvent intervenir qu'après le vote des tarifs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER les tarifs présentés ci-dessus pour les séjours d'été 2014.

7 - B : LIGNE DE TRESORERIE 2014 - 2015

M. Michel GUILLOU rappelle que, depuis plusieurs années, la Commune utilise une ouverture de crédit à court terme dans la gestion quotidienne de sa trésorerie. Ce système offre la possibilité d'un versement rapide de fonds limitant ainsi le décalage entre la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes.

Le dernier contrat, signé en 2013 auprès du Crédit Agricole Finistère est arrivé à terme le 6 Avril 2014. Contracter une nouvelle ligne de crédit optimisera la bonne gestion communale.

La Commission des Finances réunie le lundi 14 avril 2014 a examiné les propositions des partenaires bancaires. Compte-tenu de la faible différence entre les offres, il a été décidé de négocier avec les établissements bancaires les taux et leur marge, les frais de commission et de dossier.

A l'issue de la négociation, la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire n' pas formulé de nouvelle offre et le Crédit Agricole a accepté une révision de sa marge de - 0,05 % sur l'indice Euribor 3 mois moyenné

Il est proposé de contracter auprès du Crédit Agricole Finistère une ouverture de crédit dans les conditions ci-après définies :

- Montant : 400 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné (valeur mars 2014 à 0,3040 %)
- Marge : 1,80 %
- Échéance d'intérêts : trimestrielle
- Commission : 0,25 %, soit 1 000 €, payée par trimestrialité de 250 €
- Frais de dossier : 400 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole Finistère d'une part et d'autoriser M. le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des fonds dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit d'autre part.

Mme Jocelyne CAROFF demande si les taux ont évolué depuis l'année dernière. Mme Danièle GOMES répond que les taux sont quasiment identiques, mais que la commission et les frais de dossier sont plus bas.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit auprès du Crédit Agricole Finistère aux conditions exposées ci-dessus.

8 - B : AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA ZA SUR L'EXERCICE 2013

Par délibération 10 - W du 3 décembre 2013, la commune avait décidé l'octroi d'une subvention d'équipement afin de pouvoir financer le déficit de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la ZA et transférer, sans impact financier, ce service assainissement auprès du Syndicat d'eau et de l'assainissement de Clohars-Fouesnant. Il avait été précisé que cette subvention serait amortie sur une durée de 5 ans sur un montant maximum de subvention de 48 200,66 €.

A l'issue de l'exécution du budget d'assainissement de la ZA, la commune a réellement versé le montant de 41 148,91 € au budget annexe. Il est dès lors proposé d'inscrire une dotation aux amortissements d'un montant de 8 229,78 € au budget principal pour les 5 exercices budgétaires à venir.

Cette proposition a reçu l'aval de la Commission des Finances, lors de sa séance du lundi 14 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'INSCRIRE une dotation aux amortissements d'un montant de 8 229,78 € au budget principal pour les 5 exercices budgétaires à venir.

9 - B : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013

M. Michel GUILLOU informe le Conseil Municipal que le résultat excédentaire de la section de Fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013 du Budget Principal est de 745 998,34 €.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

M. GUILLOU propose d'affecter une partie de l'excédent 2013, soit 140 000 €, en section de fonctionnement (compte 002) et l'autre partie, soit 605 998,34 € à la section d'investissement (compte 1068).

Cette proposition a reçu l'aval de la Commission des Finances, lors de sa séance du lundi 14 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AFFECTER l'excédent de Fonctionnement 2013 du budget principal conformément à la proposition ci-dessus.

10 - B : BUDGET ANNEXE DE LA ZA - ATELIERS RELAIS : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013

M. Michel GUILLOU informe le Conseil Municipal que le résultat excédentaire de la section de Fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013 du budget annexe de la Z.A. - Ateliers relais est de 10 764,20 €.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

M. GUILLOU propose d'affecter la totalité de l'excédent 2013, soit 10 764,20 €, au financement des dépenses d'investissement (article 1068).

Cette proposition a reçu l'aval de la Commission des Finances, lors de sa séance du lundi 14 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AFFECTER la totalité de l'excédent de Fonctionnement 2013 du budget Zone d'activités - Ateliers Relais, soit 10 764,20 €, au financement des dépenses d'investissement.

11 - B : SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU CCAS

Conformément à l'alinéa 1 de l'article L 123-5 du code de la famille et de l'action sociale, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif rattaché à la Commune. Il a pour mission « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Il convient de prendre une délibération pour permettre le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS.

Il est proposé d'allouer au CCAS pour 2014 un montant de 7 850 € et d'inscrire ces crédits au compte 657362. Ce montant maximum sera ajusté en fonction de la somme nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS lors de la clôture de son exercice 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 14 avril 2014.

M. René ROCUET demande, au nom de M. Olivier PONS, pourquoi 20 % du budget du CCAS n'est pas utilisé. M. José LENEPVEU lui répond que la question sera traitée lors de la réunion du Conseil d'administration du CCAS du mardi 29 avril. Mme Danièle GOMES précise toutefois que les dépenses du CCAS sont très dépendantes de la collecte de la Banque Alimentaire. M. LENEPVEU précise quelles sont les autres recettes du CCAS. M. le Maire souligne le côté aléatoire des demandes, et donc des interventions du CCAS.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VOTER une subvention d'équilibre au CCAS d'un montant de 7 850 € et d'inscrire les crédits au compte 657362 du budget principal.

12 - B : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. Michel GUILLOU donne lecture de l'état fiscal n° 1259 notifiant les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2014. Le produit fiscal de référence s'élève à 1 272 604 € à taux constants. Ce produit provient de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties. Le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat s'élève à 56 582 €.

La Commission des Finances, dans sa séance du 14 avril 2014, a proposé de maintenir les taux pour 2014, au vu de l'augmentation des bases :

Taxes	Bases d'imposition	Taux	Produits
Taxe d'habitation	4 004 000 €	14,10 %	564 564 €
Taxe foncière (bâti)	4 844 000 €	13,80 %	668 472 €
Taxe foncière (non bâti)	83 600 €	47,33 %	39 568 €
TOTAL			1 272 604 €

Le projet de budget a été établi sur cette base.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MAINTENIR les taux d'imposition figurant dans le tableau ci-dessus pour les taxes directes locales en 2014.

13 - B : BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

La Commission des Finances, réunie le 14 avril 2014, a examiné le projet de Budget Primitif 2014 de la Commune.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 573 250 € en section de fonctionnement et 6 440 257,41 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 21 voix pour et 4 abstentions (M. René ROCUET, Mme Nathalie DROAL, ainsi que Mme Laëtitia THOMAIN et M. Patrick LE GUYADER par procuration),

D'ADOPTER le budget primitif 2014 de la commune tel qu'il a été présenté.

14 - B : BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'ATELIER-RELAIS N° 12

La Commission des Finances, réunie le 14 avril 2014, a examiné le projet de Budget Primitif 2014 de l'Atelier-Relais N°12 mis à disposition de l'association « les Papillons blancs ». Le loyer est indexé sur un emprunt qui court jusqu'en 2020.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 865 € en section de fonctionnement et à 27 341,21 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le budget primitif 2014 de l'Atelier-Relais N° 12 tel qu'il a été présenté.

15 - B : BUDGET PRIMITIF 2014 DU COMMERCE - RELAIS

La Commission des Finances, réunie le 14 avril 2014, a examiné le projet de Budget Primitif 2014 du Commerce - Relais.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 820 € en section de fonctionnement et à 2 450 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le budget primitif 2014 du Commerce - relais tel qu'il a été présenté.

16 - B : INFORMATIONS DIVERSES

📖 M. le Maire informe le Conseil que M. Etienne CHEREAU récolte actuellement les avis des Directeurs d'école et des parents d'élèves sur les rythmes scolaires, après une année de mise en application. Les textes ont été assouplis tout récemment, ouvrant la possibilité de regroupement des TAP sur une demi-journée, tout en conservant cinq matinées d'enseignement. Mme Danièle GOMES souligne un retour en arrière qui n'est pas en faveur du bien-être de l'enfant. M. René ROCUET se demande si ce qui a été mis en place jusqu'à présent respectait le rythme de l'enfant. Mme GOMES précise que c'était l'application de la loi. M. le Maire souligne qu'une réunion de bilan sera organisée prochainement à l'intention des parents d'élèves.

📖 M. le Maire salue la naissance de Gaëtan le vendredi 25 avril au foyer de M. Frédéric HENRIO.

📖 Dates à retenir :

- Réunions

- ✓ Mardi 29 avril à 20 H 30 : Conseil d'administration du CCAS.
- ✓ Mercredi 14 mai à 20 h 30 : Commission de la Communication.
- ✓ Jeudi 15 mai à 20 H 30 : Commission des Finances.
- ✓ Mardi 20 mai à 20 H 30 : Comité Consultatif des Structures d'Accueil.
- ✓ Mercredi 21 mai à 20 h 30 : Commission de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.
- ✓ Jeudi 22 mai à 14 H : Réunion du groupe de travail du PLU.
- ✓ Dimanche 25 mai : Elections européennes.

- Manifestations

- ✓ Jusq'au 29 juin à la Médiathèque : Exposition de dessin « Corps en mouvement » de Lise Hascoët.
- ✓ Jeudi 1^{er} mai à Créac'h Veil : Challenge de l'amitié organisé par l'USSE.
- ✓ Jeudi 8 mai au Monument aux morts : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945.
- ✓ Vendredi 9 mai à l'Agora : Conférence de Pierrick Chuto sur « les exposés de Créac'h Euzen ».
- ✓ Vendredi 16 mai à l'amphithéâtre de l'Agora (ou repli à la Halle des Sports) : Spectacle de rue « Les champions du bien » de la Cie Qualité Street.
- ✓ Du 16/05 au 12/06 à la Mairie : Exposition des talents cachés.
- ✓ Samedi 17 mai : Courses et rando organisées par les Foulées Varzécoises et fête foraine Place de la mairie à l'occasion de la fête communale.
- ✓ Vendredi 23 mai à la Médiathèque : Vernissage ouvert à tous de l'exposition de dessins « Corps en mouvement » de Lise Hascoët.
- ✓ Samedi 24 mai à Créac'h Veil : Tournoi U7/U9 organisé par l'USSE.
- ✓ Samedi 31 mai à la Maison Communale : Collecte de sang.

📖 Date du prochain Conseil Municipal : le Lundi 26 mai 2014 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 H 05 et ont signé les membres présents.